

# U.R.A.P.

*Union Régionale des Arts Plastiques*

SALON DE LYON ET SUD-EST

6 PLACE BELLECOUR – 69002 LYON – France – 06 30 87 47 55

## CONDITIONS D'EXPOSITION

**91<sup>e</sup>** Salon de Lyon et Sud-Est 2018

Nom :

Prénom :

Nom d'artiste :

Adresse :

Téléphone :

Adresse courriel :

Site web éventuel :

---

### **CLÔTURE DES CANDIDATURES LE MARDI 15 MAI 2018**

Les artistes exposants sont choisis par les membres de la Commission de sélection de l'URAP.

**Votre candidature doit nous parvenir le mardi 15 mai 2018 au plus tard** au siège de l'URAP, 6 Place Bellecour, 69002 Lyon,

- soit par voie postale en joignant une enveloppe affranchie pour le retour (si votre dossier est accepté il vous sera rendu pendant le salon)
  - soit par mail à l'adresse suivante [contactlyonsudest@gmail.com](mailto:contactlyonsudest@gmail.com)
-

Votre dossier de candidature doit contenir :

- Une biographie
- Un CV concernant votre activité artistique
- Un texte de présentation du travail que vous désirez exposer
- Des visuels montrant ce même travail (joindre si besoin un tracé permettant de visualiser la disposition de vos œuvres)

Dans tous les cas vous devrez nous faire parvenir pour le salon **des photos numériques des œuvres exposées**, en haute (300 dpi) et basse (72 dpi) définition, format 10 x 15 cm

à l'adresse suivante :

[contactlyonsudest@gmail.com](mailto:contactlyonsudest@gmail.com)

Chaque photo présentée (qu'elle soit sur papier ou une image numérique) devra impérativement être légendée comme suit :

- nom de l'artiste, titre de l'œuvre, format, technique

---

Selon nos statuts, pendant le salon vous disposerez de 4 mètres linéaires, sauf avis du placier qui a tout pouvoir, pour la mise en place des œuvres. Des portants seront mis à disposition pour la vente d'œuvres de plus petits formats.

**Les dates précises du prochain Salon** vous seront communiquées dans le courant de l'année sachant qu'il a lieu en automne.

---

**L'inscription au Salon était en 2017 de 135 euros.**

**En cas de vente d'une oeuvre, un montant de 30 % de la vente** est reversé par l'artiste à l'association ; les chèques sont établis au nom de l'Union Régionale des Arts Plastiques (URAP).

A noter que ces montants sont susceptibles d'être modifiés lors de la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en juin 2018.

Noter également que chaque exposant s'engage à assurer, selon ses possibilités, un minimum de présence pendant la durée du salon.

---

Lister ci-dessous les oeuvres proposées pour l'accrochage du prochain Salon de Lyon et Sud Est 2018 **(la première œuvre citée étant celle qui sera retenue pour le site ou le catalogue)**

Titre	date de réalisation	Technique	Format (H x l)	prix de vente

